

Police Onda+

En quelques mots

Notre police Onda+ a été spécialement créée pour les entreprises de moins de 100 millions de chiffre d'affaires. Sur ce segment, plus que jamais, il est pour nous primordial de proposer un texte simple et compréhensible – « L'assurance Cyber, simplifiée » est notre devise après tout !

Notre principal objectif a été de rendre notre police d'assurance Cyber accessible à tous. Néanmoins, les spécialistes dans ce domaine apprécieront également la simplicité et la clarté du texte.

De plus, simplicité ne signifie pas forcément minimalisme et notre second objectif a été de proposer une police offrant une couverture complète. Nous avons beaucoup à offrir aux entreprises qui cherchent une dernière ligne de défense efficace en cas de cyberattaque ou de fraude.

Nos garanties

Au-delà de leur compréhension simple, qu'est-ce qui différencie les garanties du texte Onda+ ? Quel intérêt pour une entreprise qui souhaite bénéficier d'une couverture Cyber ?

Coûts de réponse à incident	• Sans franchise, sans limite de temps ni de sous-limite de garantie, dès lors que l'assuré contacte la hotline
Coûts de remédiation	• Coûts de correction et d'amélioration si solution la plus économique ou unique solution
Notification des tiers	• Possible même si le Régulateur ne l'impose pas (avec notre accord préalable)
Pertes d'exploitation	• Extension aux réseaux des fournisseurs de services informatiques sans sous-limite • Une franchise unique applicable si le délai d'attente est atteint (8 heures seulement) • Arrêts volontaires pour prévenir ou stopper une attaque • Pertes liées à la réputation
« Bricking »	• Remplacement des systèmes informatiques si solution la plus économique
Rançon	• Paiement de la rançon, des frais légaux et de négociation
Responsabilité Civile	• Coûts d'atténuation préventifs (avec notre accord préalable) • Violation liée aux données personnelles • Violation liée aux données confidentielles • Manquement à la Réglementation données personnelles • Amendes des Régulateurs (si assurables) et amendes PCI-DSS
Exclusion Guerre	• Adaptée au risque cyber et inversion de la charge de la preuve (pèse sur l'assureur)
Fraude (Extension)	• Etendue au "social engineering" avec ou sans fraude cyber • Fraude aux services plus large que la fraude aux factures de téléphone
Sous limites	• Pas de sous-limite sauf pertes d'exploitation suite à atteinte à la réputation (50% de la limite globale), bricking (50% de la limite globale) et extension fraude (50 000 €)

Et beaucoup plus ... à découvrir dans notre police Onda+

Rejoignez-nous sans attendre !

Vous pouvez nous contacter afin de devenir partenaire d'Onda ou si vous avez besoin d'aide pour votre inscription

infos@onda.ai



Onda SAS est une société régie par le Code des assurances français, numéro d'immatriculation RCS Paris 910621077, numéro ORIAS 22005524, dont le siège social est sis au 80 avenue d'Iéna, 75116 Paris 16. Onda SAS est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09